



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 253-2023
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.343

Déposée le : 05.12.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Ritter (Burgdorf, PVL) (porte-parole)
Baumann (Münsingen, UDF)
Jeanneret (St-Imier, PLR)
Streiff (Oberwangen b. Bern, PEV)
Bichsel (Merligen, Le Centre)
Marti (Bern, PS)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

État des lieux sur l'intégration, l'inclusion et l'hétérogénéité à l'école obligatoire dans le canton de Berne

Le Conseil-exécutif est chargé de présenter au Grand Conseil un rapport exhaustif faisant état de la situation actuelle et des mesures à prendre en lien avec les problématiques de l'intégration, de l'inclusion et de l'hétérogénéité dans les écoles obligatoires du canton de Berne. Le rapport pourra se baser sur les lignes directrices « Intégration et mesures pédagogiques particulières à l'école obligatoire dans le canton de Berne » et devra se concentrer sur l'état des lieux et les éventuelles mesures politiques à prendre. Concrètement, il faut examiner au moins les aspects suivants :

1. État de la mise en œuvre des « mesures compensatoires et mesures destinées à favoriser le développement d'aptitudes » et état des lieux de l'enseignement spécialisé
2. Évaluation de la nécessité ou de l'inutilité des « classes spéciales »
3. Évaluation du manque de ressources dans les domaines du co-enseignement et de l'enseignement spécialisé, autres approfondissements et mesures à réaliser en lien avec la thématique de la présente motion
4. État des lieux de l'intégration du nombre d'élèves allophones en forte hausse
5. Analyse du déroulement du diagnostic et de l'affectation, en particulier lors de difficultés d'apprentissage, de comportement dyssocial et de scolarisation spécialisée

6. Problèmes des communes ou dans le rapport entre canton et communes sur le plan de la gestion de la problématique dans son ensemble
7. Appréciation des compétences actuelles des parents (accord ou audition, en fonction de la décision) et appréciation de la répartition actuelle des compétences entre les directions d'école et les inspections scolaires

Développement :

Les thèmes de l'intégration, de l'inclusion et de l'hétérogénéité des élèves à l'école obligatoire du canton de Berne représentent la principale préoccupation du système scolaire bernois, à côté de la pénurie de personnel enseignant. Au lieu d'une révision prématurée de l'article 17 de la loi sur l'école obligatoire, dont le contenu ne fait guère consensus, nous proposons de présenter la problématique dans un rapport exhaustif dressant d'une part un état des lieux et fixant d'autre part les mesures à mettre en place. La liste des aspects à étudier n'est ni exhaustive ni établie par ordre de priorité, mais elle fait *grosso modo* référence aux lignes directrices présentées, dont la dernière mise à jour remonte apparemment à 2019. À vrai dire, la problématique représente sur le long terme un problème peut-être encore plus important que la pénurie d'enseignantes et d'enseignants ; pour autant, des interventions ponctuelles non coordonnées dans ce système complexe semblent peu judicieuses. La présente motion propose plutôt de rédiger un état des lieux de la question, qui servira ensuite de base pour des étapes ultérieures.

Destinataire

– Grand Conseil